

Conseil de Quartier commun

Aux 3 quartiers

Village / Sud Village / Nord-Ouest Village

Date: 18 Mai 2022 Objet de la réunion:

Réunion publique des Conseils de quartier

1 - Présents

Elus:

NOM – Prénom	FONCTION	PRESENCE
CAYRON Jean	Maire	Absent
GNERUCCI Yoann	1 ^{er} Adjoint	Oui
BOUVARD Martine	Conseillère Municipale déléguée à la	Oui
	Démocratie Participative	
FLECHE Patrick	Conseiller Municipal délégué adjoint à la	Oui
	Démocratie Participative	
BACQUET Jacques	Elu Réfèrent	oui
BENHAMOU Jean-Michel	Elu Référent	Excusé
PICQ Catherine	Elue Référente	oui
LEMAITRE Didier	Elu Référent	oui
NOURI Isabelle	Elue Référente	oui
FABRE Julien	Elu Référent	oui
SUCHET Isabelle	Elue d'opposition	Excusée

Conseillers de quartier Village :

DUVAL David	Conseiller de quartier	oui
FRELASTRE Jean-Michel	Conseiller de quartier	Excusé
FUSTEC Eric	Conseiller de quartier	oui
GOUJON Pascal	Conseiller de quartier	oui
GUILGARS Sandrine	Conseillère de quartier	oui
JAGUNIC Jadranko	Conseiller de quartier	oui
MASSA Pascal	Conseiller de quartier	oui
NETTER CHIMAY Julie	Conseillère de quartier	oui
NOEL Françoise	Conseillère de quartier	Excusée
TOLLE-LACOSTE Jean-Marcel	Conseiller de quartier suppléant	Absent
CHANDELIER Jacky	Conseiller de quartier suppléant	Excusé

Conseillers de quartier Nord – Ouest Village

DOUILLARD Dominique	Conseiller de quartier	Absent
KAMIN Cécile	Conseillère de quartier	oui
LECAILLON Jacques	Conseiller de quartier	oui
PIRON Alexandre	Conseiller de quartier	oui
REYNAUD Laétitia	Conseillère de quartier	oui
RUBIN André	Conseiller de quartier	oui
STEGER Thierry	Conseiller de quartier	oui
VACHEROT Raphaëlle	Conseillère de quartier	Absente
VIGORELLI Violaine	Conseillère de quartier	Absente
BIBAULT Jean-Philippe	Conseiller de quartier	Absent
MORENA Laurence	Conseillère de quartier	Excusée
RABIN Bernard	Conseiller de quartier	oui

Conseillers de quartier Sud Village

BOURDON Alain	Conseiller de quartier	Absent
CIAMOUS Olivier	Conseiller de quartier	oui
FLORIN Jean-Claude	Conseiller de quartier	oui
FRECHARD Jean-Louis	Conseiller de quartier	oui
REBUFFEL Valérie	Conseillère de quartier	oui
URBAIN Philippe	Conseiller de quartier	oui
CHARLIER Arnaud	Conseiller de quartier	Absent

PREAMBULE:

Avant de débuter l'ordre du jour établi par les conseillers de quartier des 3 secteurs des Issambres, Madame BOUVARD, Conseillère municipale déléguée à la Démocratie participative, présente ce conseil commun aux 3 quartiers, qui se réunit communément, à la fois pour des raisons conjoncturelles (le manque de grandes salles de réunion à cette époque de l'année conjuguant les effets post mesures sanitaires et les animations pré-estivales) et qui répond à la demande de certains conseillers de quartier, toutefois la formule testée ce jour, n'est pas définitive, il sera toujours possible que les quartiers se réunissent à leur demande chacun en conseil de quartier public. Elle explique, son organisation qui se déroulera en 3 temps ce soir.

Monsieur Jacques BACQUET, Adjoint délégué au quartier du Village, remercie l'assistance, conseillers municipaux et public, de leur présence et débute le conseil.

ORDRE DU JOUR

1^{ère} partie : Ordre du jour commun : page 4

1.1 - Sécurité 1.1a - Sécurité routière et accidentologie

- Excès de vitesse
- > 1.1b Sécurité des piétons
 - Installation de véritable « abribus »
- > 1.1c Sécurité des personnes et des biens, incivilités
 - Incivilités
 - ✓ Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
 - ✓ Dépôts sauvages aux abords des containers
 - ✓ Brigade Environnement Incivilités
 - Participation citoyenne

- Cambriolages
- Risques naturels : Inondations Sécurisation
- Risques naturels : Incendies
- Remblais illégaux

1.2 – Voirie

- > 1.2a Etat de la voirie
- > 1.2b Piste cyclable

1.3 - Les déchets

- > 1.3a Collecte des déchets verts
- > 1.3b Encombrants
- > 1.3c Collecte carton

1.4 - PLU

- > 1.4a Etape avant approbation
- > 1.4b Logements sociaux

1.5 – Les projets de la Commune

- > 1.5a Les sentiers de randonnées du rocher et aménagement des parkings
- > 1.5b Lac de l'Aréna
- > 1.2a Etat de la voirie
- > 1.2b Piste cyclable

<u>2ème partie</u>: Ordre du jour par quartier: page 8

2.1 - Quartier Village: page 8

- Sécurité routière
 - Rue des Prés Chevaux, boulevard Xavier Henriot, rue Sainte-Anne
 - Lotissement Sainte-Candie
- > Sécurité des piétons
 - Lotissement Sainte-Candie
 - Rue des Prés Chevaux
 - Avenue Général de Gaulle :
- > Sécurité, incivilités

Rue Grande André Cabasse

2.2 - Quartier Nord-Ouest Village: page 8

- Sécurité routière
 - Sortie chemin de Bellevue sur la RDN7
 - Chemin des Alisiers :
 - Route des Fourques / Bellevue
 - Pont de chemin de fer
- Voirie quartier des Fourques :
- Déchets
- 2.3 Quartier Sud Village : page 9

3ème partie : Présentation de la plateforme-participative : page 9

<u> 1ère partie : Ordre du jour commun :</u>

1.1 - Sécurité

> 1.1a - Sécurité routière et accidentologie

Excès de vitesse

Monsieur Didier LEMAITRE, Conseiller Municipal à la sécurité, précise que depuis le mois de janvier à ce jour les excès de vitesse ont généré 83 verbalisations sur les axes principaux.

Monsieur Didier LEMAITRE informe que des contrôles vont être effectués par les services de la Préfecture sur les axes principaux de la Commune afin de permettre aux services de la Police Municipale de faire des contrôles sur des axes secondaires.

Il ajoute que des radars vont être installés courant de l'année sur les axes suivants :

- 1. Route Départementale n°7 à hauteur de la Rouvière
- 2. Route de la Bouverie des radars dits « leurres », qui changent de place régulièrement, seront mis en place sur cette route accidentogène.

Monsieur Didier LEMAITRE informe qu'un état des lieux des panneaux est en cours afin d'uniformiser la vitesse dans les quartiers.

> 1.1b - Sécurité des piétons

Il est rappelé que, même si le piéton est toujours prioritaire, il faut être particulièrement vigilant face aux autre usagers de plus en plus nombreux et variés dans l'espace urbain.

Monsieur Didier LEMAITRE insiste sur le fait qu'il ne faut pas hésiter à faire remonter les problématiques afin que des solutions soient trouvées pour sécuriser les différents quartiers sur le stationnement sauvage et dangereux.

Installation de véritables « abribus »

Madame BOUVARD, Conseillère municipale déléguée aux Transports et donc en charge des abribus, annonce que dans le cadre de la Délégation de Service Public, l'installation de 18 abribus supplémentaires est prévue sur l'ensemble de la Commune. On passera ainsi de 23 à 41. Malheureusement cette procédure est longue et il y a des délais incompressibles entre la demande et la réalisation, il faut compter au minimum 1 an.

> 1.1c - Sécurité des biens et des personnes, incivilités

Incivilités

Monsieur Didier LEMAITRE précise que la Police Municipale est intervenue 530 fois pour des incivilités sur l'ensemble de la Commune depuis le mois de janvier.

✓ Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Lors du dernier Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), instance qui a pour mission la centralisation des informations relatives aux problématiques repérées en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance sur le territoire et la mise en place d'actions concrètes et conjointes pour y remédier, il a été décidé de convoquer les jeunes posant problèmes en Mairie et en présence des parents. Ces mesures ont permis des rappels à l'ordre et ont eu des effets positifs.

✓ Dépôts sauvages aux abords des containers

Monsieur Yoann GNERUCCI, 1^{er} Adjoint, précise qu'afin de lutter contre l'incivisme aux abords des containers, des plots bétons permettant la mise en place de caméras supplémentaires vont être apposés. De même à compter du samedi 11 juin, une tournée de ramassage sera rajoutée le samedi aprèsmidi uniquement sur les colonnes aériennes et semi enterrées afin de désengorger le surplus que l'on retrouve le lundi matin. Pour information aucune collecte n'est possible du samedi 22h00 au dimanche 22h00.

En ce qui concerne les colonnes à vêtements, la gestion est réalisée par une entreprise d'insertion basée à Avignon. Celle-ci rencontre quelques difficultés dans la gestion de son personnel ce qui engendre parfois des problèmes de logistique. Ces collectes limitent la production de déchets (vêtements non jetés dans les conteneurs à ordures), permettent le recyclage et ne coûte rien à la Commune.

✓ Brigade incivilités

Monsieur Didier LEMAITRE remercie pour leur travail le service de la Brigade Incivilités-Environnement qui est au nombre de 7 agents. Il précise que ces agents sont assermentés et peuvent verbaliser immédiatement et qu'ils ont à leur disposition 25 appareils de verbalisation mobiles. On dénombre 30 % en moins d'infractions depuis la mise en place des photos-radars contre les dépôts sauvages.

Monsieur Yoann GNERUCCI, 1^{er} Adjoint, précise, que si des dépôts sauvages sont constatés, la Brigade Environnement – Incivilités établit le constat mais leur retrait incombe aux services de l'ECAA et le temps de retrait peut être assez long.

Monsieur Didier LEMAITRE précise que cette brigade a également une mission de sensibilisation au plus près des administrés et se charge de faire respecter les règles liées à la salubrité et à la préservation de l'environnement.

Participation citoyenne

Monsieur LEMAITRE rappelle qu'un dispositif de « participation citoyenne » soutenu par l'Etat et la Commune existe, et informe qu'un fascicule est à la disposition des administrés et que les panneaux ont été apposés. La liste des référents de vigilance citoyenne par quartier est à disposition des administrés sur le site de la ville pour signaler tout problème et a été diffusée aux conseillers de quartier ; elle figure sur la plateforme participative : les doléances sont traitées directement.

Cambriolages

Monsieur Didier LEMAITRE précise que pour lutter contre les cambriolages, il ne faut pas hésiter à se fédérer entre habitants pour signaler les comportements suspects et prévenir la Police Municipale, la Gendarmerie et les référents de la Vigilance citoyenne. Il faut multiplier les actions de prévention comme informer vos voisins quand vous fermez votre maison, de prévenir quand vous quittez vos habitations.

De nouvelles caméras de vidéo-surveillance vont être installées notamment sur le secteur du Village à hauteur du chemin du Lac de l'Aréna et quartier Bellevue, pour visualiser les véhicules et recouper les images pour contrer les cambrioleurs. L'ensemble de ces mesures ne pourront pas tout régler mais permettront en partie de renforcer la sécurité des habitants.

• Risques naturels : Inondations-Sécurisation

Il est précisé que le Syndicat Mixte de l'Argens a réalisé des travaux de suppression des seuils du Moulin des Iscles et du Verteil qui ont pour objectif la baisse du niveau de l'eau lors des inondations. D'autres études sont en cours.

Lors d'un prochain Conseil Municipal il sera proposé la reprise du schéma directeur de l'hydraulique urbain et son intégration dans le PLU.

• Risques naturels : Incendies

Afin de lutter contre les incendies, il est rappelé que le Comité Communal des Feux de Forêts est présent sur la Commune, composé de bénévoles compétents et disponibles.

De même un Plan de Sauvegarde Communal, a été mis en place afin de permettre de mieux intégrer les communes dans le dispositif de secours du Département. Ce dispositif permet l'organisation et la diffusion de l'alerte, de mettre en œuvre les moyens disponibles, les mesures de soutien à la population et les mesures de sauvegarde et de protection. Il est rappelé que chaque citoyen peut s'inscrire sur le site de la Ville :

https://www.roquebrune.com/index.php/environnement-et-cadre-de-vie/securite/plan-de-sauvegarde et enfin: Inscription au système d'alerte à la population.

Remblais illégaux

Monsieur Didier LEMAITRE explique que, régulièrement, des administrés, et en particulier les « Citoyens Vigilants », informent des va-et-vient des camions qui opèrent illégalement en zone inondable. Malheureusement la réglementation impose de les prendre en flagrant délit ce qui implique l'intervention des services de la Police Municipale pour caractériser les faits et procéder à une verbalisation. Comme il est nécessaire de les stopper avant le déversement de leur chargement, la cellule « citoyens vigilants » prend tout son sens car on ne peut lutter seuls contre ce phénomène, même si les moyens mis en œuvre par la Commune sont importants, notamment par le renforcement de la Brigade Environnement.

Madame BOUVARD précise qu'elle a transmis la liste des citoyens vigilants à chaque conseiller de quartier et qu'elle est publiée par quartier sur la plate-forme participative.

1.2 - Voirie

> 1.2a - Etat de la Voirie

Il est rappelé que l'état de la voirie est un constat d'une situation particulièrement mal traitée depuis plus de 20 ans. La Commune a opté pour un Plan Pluriannuel d'Investissement sur 6 ans qui définit les grandes dépenses communales sur un mandat. Un montant de 700 000 euros par an a été attribué par la Commune.

Le budget investi à la réfection de la voirie s'effectue en partenariat avec une société spécialisée, sous deux formes : enrobé à chaud et bi-couche, mais également en régie municipale, sous forme d'enrobé à froid qui traite dans l'urgence les nids de poule afin que la voirie ne se dégrade pas davantage en attendant une réfection ultérieure plus importante.

Il est précisé également qu'à la demande de Monsieur le Maire il a été passé une commande auprès de la société spécialisée afin de scanner l'ensemble des voies de la Commune, ce qui permettra d'établir un état général des routes sur la structure des chaussées. Cette cartographie complète donnera un inventaire qui hiérarchisera les urgences.

1.2b – Piste cyclable

Madame BOUVARD, conseillère municipale déléguée aux Transports pour la commune, explique qu'avec ECAA, dont nous partageons la compétence Transport, un bureau d'études a travaillé sur une voie qui s'étendra du cœur de la Bouverie jusqu'au Village. De cette étude, il est ressorti deux points techniques doivent encore être résolus sur le parcours afin que la réalisation de ce trajet puisse être programmée.

1.3 - Déchets

1.3a - Collecte des déchets verts :

Monsieur Yoann GNERUCCI, 1er Adjoint, **2ème** Vice-Président du SMIDDEV, explique qu'à ce jour la collecte des déchets verts a un coût de revient de 52 €/ agent sur site, 31 € la tonne pour la collecte et pour le traitement 48 € soit, un coût de 131 € la tonne.

A savoir que ce marché appartient à l'ECAA et est effectif jusqu'en 2024. Dans 3 ans, l'objectif sera de mutualiser un marché global avec les communes de l'agglomération afin d'obtenir des prestations supplémentaires avec un prix groupé.

De plus, dans le cadre du schéma de réduction des déchets, un projet de mise à disposition d'un broyeur mobile pour les administrés, est en cours de réflexion.

> 1.3b - Encombrants :

Monsieur Yoann GNERUCCI, 1^{er} Adjoint, précise que la municipalité a mis à disposition le Service Mairie +, service de proximité pour du dépannage et pour les encombrants plus important ; les déchetteries de l'agglomération sont à disposition des administrés gratuitement.

A savoir, que la ville dispose de 250 points de collecte durant la basse saison et, 400 pendant la haute saison. Après constat depuis 1 an, tous ces points n'ont pas été complets donc le besoin n'est pas réel, il n'est pas utile de rajouter des tournées. Par contre, on peut rajouter une tournée quand l'ensemble des points est rempli et réactiver 250 points ou 400 points selon la période, avec un coût supplémentaire au mois de 16 352 €. Donc, il y a toujours la possibilité d'activer une tournée supplémentaire, si cela s'avère nécessaire.

> 1.3c - Collecte cartons:

A ce jour, 14 containers à cartons ont été implantés. Monsieur GNERUCCI informe que ce dispositif est tout nouveau et qu'il est mis en place uniquement sur notre commune au sein de l'agglomération. L'objectif étant de diminuer le coût de retraitement des déchets. Ce coût de retraitement est de 273 € pour les bacs jaunes alors que pour la colonne à cartons, il n'est que de 38 €, donc il y a des économies en coût de retraitement possibles en déposant dans les containers à cartons. Le coût de collecte des cartons est de 337 € et celui des bacs jaunes est de 396 €.

Des colonnes à papier ont également été installées, coûtant 5 fois moins cher en retraitement.

1.4 - Urbanisme: PLU

> 1.4a - PLU : Etape avant approbation

Monsieur PRIARONE, Adjoint à l'Urbanisme, n'ayant pu être présent ce soir, nous demande de préciser qu'à ce jour, l'enquête publique est terminée, les requêtes ont été analysées et la commissaire enquêtrice a rendu ses conclusions. L'avis qui est émis par l'enquêtrice est un avis favorable sans réserve, sans restriction. Le dossier a été transmis au Tribunal Administratif et à la Préfecture.

Son approbation sera faite lors du conseil municipal du 7 Juillet 2022 et le PLU sera applicable, une fois remplies les formalités réglementaires d'affichage, d'inscription au registre des actes, de publicités et de contrôles de légalité. Soit 8 à 10 jours après le conseil d'approbation, donc, normalement fin juillet, le PLU sera appliqué.

1.4b – PLU : Logements sociaux

Il est rappelé que l'objectif de production de Logements Locatifs Sociaux (LLS) inscrit au PLU et lié à la carence en LLS dont souffre la commune, est de produire 175 logements par an dont 57 % de LLS; soit 100 LLS/ an sur les 10 ans inscrits au PLU en appui des données du Programme Local de l'Habitat (PLH) de l'Estérel Côte d'Azur Agglomération (ECAA) et après « négociation » avec les services de l'Etat

Il est également précisé que l'objectif de rattrapage lié à la carence, fixé par les services de l'Etat dans le cadre de la loi SRU, pour la période 2020-2022, est de 744 LLS (soit 248 LLS par an) et qu'll passera à 852 (soit 284 LLS par an) de 2023 à 2025 si aucune production n'est réalisée d'ici là...

1.5 – Les projets en cours de la Commune

1.5a – Les sentiers de randonnées du rocher et aménagement des parkings

A compter du 17 juin prochain, la Commune proposera aux randonneurs de nouveaux sentiers et des parkings pour permettre la visite du site classé du Rocher de Roquebrune. A consulter sur le site de la Ville et de l'Office de Tourisme.

➤ 1.5b – Lac de l'Aréna

Une étude est en cours sur le site du Lac de l'Aréna afin de valoriser et d'aménager cet espace. L'obiectif est de faire le tour du lac un itinéraire de promenade, de mettre en valeur la faune et la flore.

1.5c – La Maison des Terroirs

L'étude en cours pour la création d'une Maison desTerroirs est bien avancée : elle devrait ouvrir à l'été 2024 ; la commune est maître d'ouvrage avec apport d'un fonds de concours de l'ECCA de 782 000€ : plus grand, le nouveau local, au RDC de « la maison Bouchet », permettra d'accueillir plus de productions de plus agriculteurs et sera ouverte aux agriculteurs d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, en privilégiant toutefois les agriculteurs de notre commune. Les étages abriteront un hébergement pour les randonneurs.

1.5d – Voie de contournement du village

La Commune a relancé la voie de contournement du village afin de réduire les nuisances liées au trafic automobile au village.

<u>2ème partie : Ordre du jour par quartier :</u>

2.1 - Quartier Village

Sécurité routière

• Rue des Prés Chevaux, boulevard Xavier Henriot, rue Sainte-Anne

Il est demandé qu'un dispositif soit mis en place, exemple chicane, ou une limitation de vitesse à 30 km/h pour ralentir la vitesse des véhicules sur ces axes Monsieur Yoann GNERUCCI précise qu'il est contre les chicanes en dur. Ces demandes seront étudiées par les services concernés.

• Lotissement Sainte-Candie

Pour le lotissement Sainte-Candie il est proposé qu'une visite sur site soit mise en place conjointement avec les adjoints aux travaux et à la sécurité, les conseillers de quartier, en compagnie de Mme BUIRON, syndic de la copropriété, afin de déterminer le dispositif le plus efficace.

• Avenue Général de Gaulle :

afin de fluidifier la circulation à l'entrée ouest du Village, la Commune a mis en place un carrefour giratoire avenue Général de Gaulle / boulevard Jean Jaurès.

Sécurité des piétons et stationnement

Lotissement Sainte-Candie :

Il est demandé la mise en place d'un dispositif permettant un stationnement « légal » sur l'ensemble du lotissement. Un état sera établi lors de la visite avec Mme BUIRON, syndic de la copropriété.

Rue des Prés Chevaux :

Il est demandé une étude de faisabilité concernant la création d'un « couloir » sécurisé pour les piétons, compte tenu de la proximité du collège et de la fréquentation importante de cette voie.

Sécurité des personnes et des biens, incivilités

• Rue Grande André Cabasse

L'intervention de la Police Municipale a permis de diminuer les nuisances dans le bas de la rue Grande

Deux patrouilles de la Police Municipale vont être déployées en saison estivale, notamment le soir, dans le village, afin d'éviter les incivilités.

2.2- Quartier Nord-Ouest Village:

Sécurité routière

sortie chemin de Bellevue sur la RDN7

Il est demandé de passer la vitesse à 70 km/h au lieu de 90 km/h à partir de l'AVSA, avant le pont de l'autoroute, pour sécuriser la sortie des riverains du quartier Bellevue. Monsieur Didier LEMAITRE informe qu'une étude est en cours par les services du Département qui envisagent de réduire cet axe avec 1 voie d'insertion provisoire.

Il est demandé aussi par les riverains de porter attention à la sortie du futur lotissement ex terrain « Giordana ».

• Chemin des Alisiers :

Passage piétons en cours de réalisation.

Route des Fourques / Bellevue :

Des études sont en cours concernant la réalisation de l'éclairage public et de chicanes.

• au niveau du pont de chemin de fer :

un éclairage de type « Triflash » va être mis en place ainsi que la réalisation d'une signalisation horizontale lumineuse.

Voirie quartier des Fourques :

Les riverains interpellent les élus consécutivement aux travaux de pose de la fibre optique, de travaux sur le réseau eau potable et d'assainissement qui laissent la voirie en très mauvais état. Ils demandent à ce que des constats soient fait après chantiers.

Déchets

A l'entrée des Fourques un dispositif de containers semi-enterrés va être mis en place pour remplacer les colonnes aériennes existantes

2.3 - Quartier Sud Village:

Sortie lotissement Only Roc

Intersection lotissement Only Roc / Route Départementale D7: un dispositif est demandé pour ralentir la vitesse. Ainsi que dans la descente depuis le Démocratic Golf, mais c'est une voie privée sur laquelle la Mairie ne peut intervenir. S'ils le souhaitent, les conseillers de quartier peuvent consulter nos Services Techniques pour information sur les différents types de ralentisseurs.

Au rond-point sont demandés la mise en place d'un passage piétons et d'une signalétique, de type panneau « tourne à droite ». Ce dispositif est actuellement à l'étude par les services du Département en relation avec les services techniques de la Commune.

Afin de sécuriser les lieux il est également étudié l'éclairage de l'intersection pour l'installation d'une signalisation type « flash » lumineux pour passage piétons.

3ème partie : Présentation de la plateforme-participative

Madame BOUVARD explique le principe de cette plateforme et son intérêt. Cette plateforme est un outil de travail pour les conseillers afin de pouvoir prendre en considération les demandes des habitants de leur quartier, dans leur rôle de « vigie », et de les transmettre aux élus référents, les seuls qui sont habilités à apporter les réponses aux administrés. Cela permet de développer un service de proximité en fonction des problématiques par secteur.

Sur cette plateforme vous pourrez retrouver les coordonnées des conseillers de quartier, l'agenda et les comptes rendus des conseils de quartier, des renseignements sur votre quartier; elle répond au principe de travailler par quartier.

Lors de l'inscription, renseigner les informations demandées ci-dessous afin, une fois inscrits sur la plate-forme et dans votre quartier, participer à la vie de votre quartier.

Plateforme-participative

A partir du 1er juin 2022.

Pour vous inscrire : il vous suffira :

- 1- De vous connecter à popvox.fr ou de le télécharger
- 2- Dans le cadre « commune » : indiquer « Roquebrune-sur Argens »
- 3- Dans « Accueil » : demander à vous abonner (c'est gratuit)
- 4- Dans « communauté » : demander à vous abonner à **votre quartier** en indiquant votre nom et votre adresse.

Il vous sera répondu dans les meilleurs délais et vous pourrez alors pleinement participer à la vie de votre Quartier !

La séance se termine à 21h20

Elle se prolonge par un moment de convivialité